



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 127917

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conséquences dramatiques de la réforme des retraites de 2010 pour les salariés ayant bénéficié d'un départ anticipé à la retraite, dans le cadre d'un plan social, en 2009. En effet, nombreux sont celles et ceux qui comptaient bénéficier de leur retraite en 2013 comme le prévoyaient les dispositions légales à cette époque fixant l'âge de départ à la retraite à 60 ans avec une durée de cotisation de 40 annuités. Et de nombreux travailleurs de l'automobile, notamment de PSA ou de Renault, ont signé de tels contrats. Or, avec la réforme, ces personnes se voient dans l'obligation d'attendre 2014 pour accéder à leur droit à la retraite et se trouvent donc sans ressource pendant la période non couverte, ni par le plan social ni par une pension de retraite. Aussi, il comprendra qu'elle lui demande les dispositions qu'il compte prendre pour permettre aux travailleurs concernés de voir leur situation régularisée en leur permettant d'accéder au droit à la retraite à 60 ans.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127917

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1044

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)